

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN AU SANCTUAIRE NOTRE DAME DE LA SALETTE Samedi 10 Juin 2023



L'APPARITION

Le 19 septembre 1846, deux enfants disent avoir rencontré une "Belle Dame" dans les alpages où ils faisaient paître leurs vaches, au dessus du village de La Salette. Maximin Giraud a 11 ans et Mélanie Calvat, 14 ans.

D'abord assise et toute en larmes, la "Belle Dame" se lève et leur parle longuement, en français et en patois, de "son Fils" tout en citant des exemples tirés du concret de leur vie. Elle leur laisse un Message en les chargeant de le "faire bien passer à tout son peuple. "

Toute la clarté dont elle est formée et qui les enveloppe tous les trois, vient d'un grand Crucifix qu'elle porte sur sa poitrine, entouré d'un marteau et de tenailles. Elle porte sur ses épaules une lourde chaîne et, à côté, des roses. Sa tête, sa taille et ses pieds sont entourés de roses. Puis la " Belle Dame " gravit un raidillon et disparaît dans la lumière.

“L'apparition de la Sainte Vierge à deux bergers sur la montagne de La Salette [...] porte en elle-même tous les caractères de la vérité et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine.”

1851, Mgr Philibert de Bruillard

L'évêque de Grenoble, après une nouvelle enquête confirme la décision de son prédécesseur, tout en déclarant :

“ La mission des bergers est finie, celle de l'Église commence. ”

En 1855, Mgr Ginoulhiac

Programme

- * Transport en autocar depuis Digne (6 h30), via Peyruis et Manosque
- * Messe à 10h30
- * Déjeuner au restaurant du sanctuaire
- * Retour à 16 h 30

Participation estimée : 70€



Association Diocésaine de Digne - Service des Pèlerinages
Les Hautes Sagnières 04250 Clamensane

06 49 71 56 65 & 04 92 68 37 19
pelerinagesdigne@gmail.com

Inscription en ligne : www.pelerinagesdigne.fr pelerinagesdigne@gmail.com

Règlement par Virement bancaire ou chèque

ADD Service Pèlerinages Diocésain de Digne

IBAN : FR 39 2004 1010 0818 0578 1V02 937